

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 05 mars 2026

Délibération n°20260503\_08

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 48

Suppléants : 1

Pouvoirs : 6

= VOTANTS : 55

- dont « pour » :

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : TOURISME : approbation de l'avenant à la convention d'objectifs annuelle entre le PETR du Pays du Ruffécois et l'Office de Tourisme pour 2026**

Le jeudi 05 mars 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Montignac sur Charente – LA BOIXE.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric - CHAMPALOUX Didier - LIOT Gérard - AGUESSEAU Norbert - MAINGUET Martine - BLANCHON Alain - COYAUD Pierrick - KAUD Pascal - POTEI Maryse - CAMY Bruno - LASBUGUES Elisabeth - CHABAUTY James - ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine - RADOUX Loïc - CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire - TYSSANDIER Maguy - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe - THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - PINEAU Francine - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard - SEMON Laura - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid - DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne - SEVRIT Raymond - GOYAUD Philippe - MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1- BELLAUD Maryline suppléant de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1- PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

2- BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

3- DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

4- LAMAZIERES Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

5- TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul

6- VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

-----  
Absents/excusés : BOUYSSSET Céline - BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie - FLAUD Yves - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre - DURAND Jean-Louis - HENTRY Jimmy - JEUNE Karine - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella  
-----

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : TOURISME : approbation de l'avenant à la convention d'objectifs annuelle entre le PETR du Pays du Ruffécois et l'Office de Tourisme pour 2026**

*Vu la délibération du comité syndical du PETR du pays du Ruffécois en date du 17 juin 2014, instituant un office de tourisme intercommunautaire de statut EPIC,*

*Vu la délibération du comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois en date du 07 octobre 2015, instituant la taxe de séjour en vue de financer les missions de service public exercées par l'Office de tourisme,*

*Vu la convention cadre 2025-2027 signée entre le PETR du Pays du Ruffécois et l'Office de tourisme Destination Nord Charente,*

*Vu la convention d'objectifs pour l'année 2026 signée entre le PETR du Pays du Ruffécois et l'Office de tourisme Destination Nord Charente,*

*Vu le financement annuel octroyé par chacune des Communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente au PETR du Pays du Ruffécois pour financer les actions menées par l'Office de tourisme Destination Nord Charente,*

*Vu la feuille de route définie conjointement par les Communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente à l'attention de l'Office de tourisme Destination Nord Charente précisant leurs attentes, à savoir « **Accroître durablement la dépense touristique et de loisirs au bénéfice du tissu économique et associatif local pour concourir au bien vivre des résidents tout en véhiculant une image attractive de la campagne auprès des clientèles de proximité et présentes sur le territoire** ».*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture rappelle que les Communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente ont délégué leur compétence « office de tourisme » au PETR du Pays du ruffécois. C'est à cet effet que le PETR confie le soin à l'Office de tourisme Destination Nord Charente (organisé sous le statut d'EPIC) de mettre en œuvre les missions de service public d'un office de tourisme à savoir :

- L'accueil,
- L'information,
- La promotion touristique,
- La coordination des acteurs locaux du tourisme.

et notamment :

- La mise en œuvre d'une stratégie d'accueil et de renseignement des visiteurs (habitants et touristes) sur l'ensemble du territoire de compétence de l'OT ;
- La mise en place d'une politique de communication et de promotion touristiques du territoire du Pays du Ruffécois, en lien avec les instances départementale et régionale ;
- L'animation du réseau des acteurs locaux du tourisme par l'apport d'un conseil technique, la coordination d'actions et éventuellement le soutien matériel et logistique à des animations/manifestations touristiques ;
- La participation à la structuration et à la mise en marché de l'offre touristique du territoire du Pays du Ruffécois.

Les axes de travail prioritaires confiés à l'OT pour la période 2025-2027 sont les suivants :

- Développer et accompagner les activités économiques et l'offre d'hébergement et d'accueil ;
- Développer des activités touristiques préservant notre environnement naturel et patrimonial ;
- Définir les points forts pour le territoire à mettre en première ligne afin de donner envie de découvrir le Nord-Charente ;
- Faire prendre conscience à tous les élus de l'impact économique du tourisme sur le territoire et se donner les moyens d'agir ;

- Rendre les habitants fiers de leur territoire et les convaincre de leur intérêt à le partager ;
- Créer et animer un réseau d'acteurs pour co-porter le plan touristique.

Monsieur le Vice-Président précise que si la compétence « accueil, information, promotion auprès des visiteurs et coordination des acteurs touristiques » a été déléguée au PETR du Pays du Ruffécois, il ne demeure pas moins que ce sont les 2 Communautés de communes qui assurent le financement de l'Office de tourisme. C'est ainsi que celles-ci souhaitent être partie prenante de la stratégie et des actions mises en œuvre par l'OT au service de l'attractivité touristique et économique du territoire.

Il est donc proposé de signer un avenant à la « convention d'objectifs 2025-2027 » qui définit les engagements mutuels de l'office de tourisme, du PETR et des 2 Communautés de communes, pour 2026.

Il est rappelé en outre que le domaine du tourisme est une compétence dite « partagée » entre l'Etat, les Régions, les Départements et le bloc local (communes et intercommunalité). Ainsi, chacun œuvre en complémentarité selon une stratégie cohérente et commune.

Monsieur le Président propose de signer l'avenant à la convention d'objectifs précitée avec le PETR et l'Office de tourisme pour l'année 2026.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :*

- D'APPROUVER les termes de l'avenant à la convention d'objectifs 2026 avec le PETR du Pays du Ruffécois, l'office de tourisme Destination Nord Charente et la Communauté de communes Val de Charente, au titre de l'année 2026 - avenant ci-annexé ;
- D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Christian CROIZARD



**AR Prefecture**

016-200072023-20260305-20260503\_08-DE  
Reçu le 12/03/2026